



# BASSINS

Bassins, le 20 avril 2021

## Compléments préavis 01/21 en fonction du rapport de la commission ORPC

La Municipalité remercie la commission de son rapport.

Malheureusement elle se voit dans l'obligation d'apporter des remarques au sujet des commentaires totalement dénués de fondements et surtout de véracité.

Nous imaginions que ce dossier régional épineux, suscitant des interrogations sur les derniers événements de gouvernance du CoDir et relatés par la presse après plus d'une année de mystère sur les mises à pied des dirigeants, allait trouver grâce sans remous et attaque déplacée de la commission.

La phrase contestée est la suivante :

"En effet, la commission regrette de n'avoir pas été consultée lorsque les statuts ont été mis en consultation de chaque commune membre via sa Municipalité respective."

Nous allons devoir revenir sur des événements peu glorieux de la commune pour cet avant-dernier conseil et surtout devoir faire de la transparence, comme dans le passé, de tout ce qui touche la Protection Civile et avec les dégâts collatéraux que cela engendre.

Le dossier des statuts ORPC a débuté en 2018. Notre délégué était le Municipal de l'époque Marc Mazzariol.

### Août 2018

En date du 6 août 2018, les statuts ont été transmis aux Municipalités convoquant les délégués en charge du dicastère communal à une séance d'information le 29.8.18.

Le 22.8.2018, un nouveau document est transmis aux communes précisant que cette séance est destinée aux membres du Conseil Intercommunal dont fait partie le municipal Mazzariol.

(Texte du courrier reçu en italique)

*Mesdames et Messieurs les Délégués,*

*Dans une semaine se tiendra le Conseil intercommunal de l'ORPC qui ne peut siéger qu'avec la présence des 3/4 des communes membres. Nous remercions d'ores et déjà les délégués qui ont confirmé leur présence et invitons les autres à nous informer par retour de courriel. Aujourd'hui, seule une dizaine de communes a répondu.*

*D'autre part, pour répondre à une question récurrente relative au projet de révision des statuts:*

***Lors du Conseil du 29 août, une information sera donnée aux délégués uniquement, les membres des commissions constituées pour étudier la révision des statuts ne sont pas conviés. Cependant, le CODIR organisera, en son temps, une séance destinée aux commissions une fois qu'elles seront toutes connues.***

*Nous vous remercions de votre attention et vous adressons nos meilleures salutations.*

*ORPC District de Nyon*

Vous comprendrez dès lors que votre remarque est assez insupportable et n'apporte RIEN. Le bicéphalisme n'est pas légal selon la loi sur les communes et malgré toutes les promesses entendues, çà et là.

De plus, le Municipal en charge du dossier de l'époque n'a pas été à cette séance du 29.8.2018.

Il démissionne de la Municipalité.

### Février 2019

Le 8 février 2019, la commune reçoit une nouvelle information dont en voici la teneur :

*Mesdames, Messieurs,*

*Le prochain Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon se tiendra le mercredi 27 mars prochain au CEP à Prangins à 20h00.*

Commune de Bassins - Place de la Couronne 4 - CH-1269 Bassins - Tél. 022 366 23 22 - Fax +41 22 366 39 17  
[www.bassins.ch](http://www.bassins.ch) [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)



# BASSINS

*Dans une démarche économique et écologique, les documents seront transmis aux communes via les greffes municipaux, par voie électronique, sauf avis contraire de votre part par retour de courriel.*

*Nous remercions les communes, qui ont désigné de nouveaux délégués à dater du 1er septembre 2018, de nous communiquer les NOM et PRÉNOM du délégué municipal désigné.*

*En vous remerciant de l'attention portée à ce message et au nom du Bureau du Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon, je vous adresse nos meilleures salutations,  
ORPC District de Nyon*

Dans la foulée de ce courrier, la Municipalité délègue Monsieur Lorenzo Merlanti en qualité de délégué intercommunal de la PCi.

Nous mettons aussi à l'ordre du jour du Conseil Communal la nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts. Le Conseil communal nomme cette commission le 20.3.19. Elle est composée de :  
Mesdames Queralto, Ranganathan, Messieurs Dunand, Jaquet et Renevier.

## **Août 2020**

Plusieurs mois passent et l'ORPC (mail du 07.08.20) fixe au 26 août 2020 la séance de validation des statuts par le Conseil Intercommunal 02/20 (délégués) et non par les communes.

Le 26 août 2020, le Conseil Intercommunal vote les statuts et le processus peut démarrer dans les 47 communes pour validation des statuts ORPC.

Suite à une démission à la commission ORPC, la Municipalité demande de compléter cette commission communale ORPC. C'est le nouvel assermenté Monsieur B. Treboux qui est nommé le 26.9.2019.

## **Mars 2021**

Présentation du Préavis-type pour l'ORPC à la commission. Malgré la période Covid, nous avons rattrapé le temps perdu par des événements indépendants de notre engagement citoyen contrairement à d'autres.

Après toutes ces explications et la chronologie, nous espérons que les futurs délégués municipaux de la PCi soient choisis parmi les membres qui connaissent le mieux le dossier entre Monsieur Dunand qui a participé dès le début à la commission ORPC ou Monsieur Mazzariol qui ont la mémoire du dossier, nous l'espérons.

**La Municipalité actuelle goût peu aux attaques totalement déplacées du rapporteur et n'est pas responsable de ce pseudo-déficit d'information et de travail en amont de la commission.**

La Municipalité constate malgré tout que la commission donne son blanc-seing à une augmentation du plafond d'endettement sans document justifiant cette mesure. Quel paradoxe avec la polémique bachendarde au sujet des finances communales.

**Nous laissons le soin au Conseil de choisir l'option qu'il entend valider mais pour nous, qu'apporte ce navire intercommunal avec peu d'impact réel pour nos concitoyens car piloté par le Canton. Une fois de plus on noiera le pouvoir de décision, pire en l'éloignera du peuple, en lui faisant croire que chaque commune est consultée. Mais il faut faire comme les autres, c'est politiquement plus correct.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic

La Secrétaire

Didier Lohr

Nathalie Angéloz